Navigation
Case Wing 2. 45. 18 Ser. 1d no. 21

COURIER MARITIME.

Navigation

paru en Janvier 1788

PROSPECTUS.

OUVRIR une source abondante de nouvelles, où divers motifs engageront à puiser des connoissances toujours utiles, c'est tout à la fois répondre au vœu général de la Nation, & servir essentiellement une classe de Citoyens, précieuse à l'Etat. Tous ceux qui tiennent, par quelques rapports, à la Navigation, au Commerce & aux Colonies, mais sur-tout le Marin, le Négociant & l'Armateur, dont l'intérêt individuel est si étroitement lié à l'intérêt commun, desirent depuis long-tems une Gazette, qui les informe, avec autant de célérité que d'exactitude, des opérations de la Marine & de leurs résultats en France & dans les Colonies, des accidents de Mer & de leurs suites.

Sans s'arrêter ici à vanter les avantages, sans nombre, *du Courier Maritime*, dont on propose la souscription, il suffira, pour convaincre de son utilité, de faire un simple exposé des articles, qui le composent, en observant qu'on a cru devoir écarter tous ceux qu'on n'auroit pu présenter que partiellement, & qui parviennent par des voies déjà établies & plus promptes, par les Correspondances directes & particulières, de Place à Place, de Négociant à Négociant. On est assez exactement informé, chaque ordinaire, dans les Villes principales, des prix courans des marchandises, des états de pêche, des prix des salines & autres objets mercantiles. Ces avis, toujours tronqués & tardifs dans des Feuilles Périodiques, induisent quelquefois en erreur, sont au moins souvent inutiles, & diminuent l'intérêt & la confiance. On n'en traitera donc que très-accidentellement, & qu'autant qu'ils auront trait à la Navigation & aux Denrées coloniales.

Les articles importans, dont le Public n'est pas assez généralement instruit, qui ne peuvent lui parvenir fidelement, & d'une manière complette, que par les moyens uniques, qu'on a sçu se procurer, sont les seuls auxquels on donnera l'attention la plus suivie & la plus rigoureuse. Ils seront présentés, dans chaque Courrier, avec la ponctualité & l'exactitude qu'on a droit d'attendre d'une Correspondance établie, avec le plus grand soin & sous la protection du Gouvernement, non-seulement dans les principales Places Maritimes, mais jusques dans les plus petits Ports & sur toutes les côtes; de sorte qu'on sera assuré d'être informé, avec précision & sans délai, de toutes les nouvelles intéressantes, telles que :

1°. Les Constructions, Armemens & Désarmemens.

2°. Les Navires en charge, & le lieu de leur destination.

3°. Leur départ.

4°. Les relâches.

5°. L'arrivée des Navires dans chaque Port du Royaume & de ses Colonies.

6°. La Traite des Nègres & tout ce qui y est relatif.

7°. Les accidens, pertes, jets faits en Mer, échouemens, naufrages & autres événemens maritimes.

8°. Les débris & effets trouvés à la Mer, ou jettés sur le sable, l'indication des marques ou renseignemens de ces mêmes débris & effets, leurs ventes & en quoi elles consistent.

9°. Les Ordonnances, Réglemens, Décisions, Jugemens de causes intéressantes, relatifs à la Navigation, & généralement tout ce qui concerne la Marine.

Quoiqu'on ait pris des mesures certaines pour ne rien laisser à desirer aux Souscripteurs, on se fera cependant un plaisir, & même un devoir, d'y insérer *les Avis particuliers*, qui offriront assez d'intérêt pour y être admis.

Cette Gazette, de 4 pages *in*-4°., même papier & même caractère que le présent Prospectus, paroîtra régulièrement, à dater du premier Janvier 1788, le Mercredi & le Samedi de chaque semaine.

Le Prix de l'Abonnement est de 15 livres par an pour Paris, & de 20 livres pour la Province, port franc dans tout le Royaume.

On souscrit, en tout temps & à toutes époques, pourvu que ce soit pour une année entière.

A Paris, au BUREAU DU COURIER MARITIME, rue de la Verrerie, N°. 95, où toutes les Lettres & Paquets doivent être adressés, francs de Port, au Rédacteur de cette Gazette,

à chez M.

& dans toutes les Villes principales de Province, aux adresses qui y sont indiquées.

Permis d'imprimer & distribuer, le 29 Decembre 1787. DE CROSNE.

A PARIS, de l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Galande, N°. 64.